

27 juin 2013

Anglais, arabe et français seulement\*

---

**Vingt-troisième Réunion des chefs des services  
chargés au plan national de la lutte contre  
le trafic illicite des drogues, Afrique**

Addis-Abeba, 16-20 septembre 2013

**Ordre du jour provisoire et annotations**

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues.
4. Application des recommandations adoptées à la vingt et unième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique.
5. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail:
  - a) Élaborer des mesures de détection et de répression efficaces pour lutter contre le trafic de drogues illicites;
  - b) Assurer le contrôle de l'usage nocif de stimulants de type amphétamine et de préparations pharmaceutiques;
  - c) Relever les défis que pose l'accès des usagers de drogues illicites aux services de prévention et de traitement du VIH.
6. Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue.
7. Organisation de la vingt-quatrième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport.

---

\* L'anglais, l'arabe et le français sont les langues de travail de cet organe subsidiaire.



## **Annotations**

### **1. Élection du Bureau**

Le Bureau est élu conformément à l'article 15 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social. La Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, a dans le passé élu un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour provisoire de la vingt-troisième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, qui figure dans le présent document, a été approuvé par la vingt-deuxième Réunion, tenue à Accra du 25 au 29 juin 2012.

À sa trente-huitième session, la Commission des stupéfiants a recommandé que les déclarations générales concernant les statistiques et les tendances nationales du trafic de drogues ne soient pas lues en séance mais que le texte en soit distribué. Cette recommandation est rappelée ici aux participants, qui sont donc invités à remettre à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), d'ici au 15 juillet 2013, un rapport de trois pages sur les tendances du trafic de drogues observées l'année passée dans leur pays. Seuls les rapports reçus avant cette date seront traduits dans les autres langues de travail de la Réunion.

Une fois l'ordre du jour adopté, la vingt-troisième Réunion établira un programme de travail pour la session. On trouvera en annexe au présent document un projet de programme de travail qui lui sera soumis.

### **Documentation**

Ordre du jour provisoire et annotations (UNODC/HONLAF/23/1)

### **3. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues**

Les participants sont invités à informer la vingt-troisième Réunion des mesures prises par leurs gouvernements afin de renforcer la coopération régionale et sous-régionale dans des domaines comme les enquêtes conjointes, la formation des agents des services de répression et l'échange d'informations et de données d'expérience relatives à la lutte contre le trafic de drogues.

Les participants sont priés de faire part à la Réunion des obstacles qui, dans la pratique, entravent la coopération sous-régionale et des mesures prises pour les surmonter.

Ce point de l'ordre du jour sera aussi l'occasion d'examiner les tendances actuelles et les modes opératoires utilisés par les trafiquants et de passer en revue les succès obtenus dans la lutte contre le trafic de cannabis, de cocaïne et d'héroïne.

Un document de séance consacré à la situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale (UNODC/HONLAF/23/CRP.1) sera établi par le Secrétariat en vue de la Réunion.

## **Documentation**

Rapport du Secrétariat sur l'analyse statistique des tendances du trafic de drogues en Afrique et dans le monde (UNODC/HONLAF/23/2)

### **4. Application des recommandations adoptées à la vingt et unième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique**

Les participants sont invités à informer la vingt-troisième Réunion des mesures prises par leurs gouvernements en ce qui concerne l'application des recommandations adoptées à la vingt et unième Réunion, tenue à Addis-Abeba du 5 au 9 septembre 2011.

La Réunion sera saisie d'une note du Secrétariat présentant les réponses à un questionnaire sur les mesures prises par les gouvernements en application de ces recommandations.

Pour permettre au Secrétariat d'établir un rapport sur l'application des recommandations de la vingt et unième Réunion, une note verbale priant les gouvernements des États africains de renvoyer ce questionnaire dûment rempli avant le 15 juillet 2013 leur a été adressée le 17 mai 2013.

## **Documentation**

Note du Secrétariat sur l'application des recommandations adoptées à la vingt et unième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique (UNODC/HONLAF/23/3)

### **5. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail**

Des groupes de travail spéciaux sont constitués en vue d'examiner des questions d'intérêt régional et de faciliter des discussions informelles et des échanges de vues francs sur ces sujets. Ils sont invités à présenter leurs conclusions et recommandations en séance plénière, pour approbation et inclusion dans le rapport sur les travaux de la Réunion.

#### **a) Élaborer des mesures de détection et de répression efficaces pour lutter contre le trafic de drogues illicites**

Les participants sont invités à présenter des informations sur les éléments pratiques des stratégies de détection et de répression qui se sont révélées efficaces en matière de drogues, et à faire part des obstacles qu'ils rencontrent. Un nombre croissant d'États africains participent aux initiatives internationales suivantes: Projet de communication aéroportuaire (AIRCOP) et Programme mondial de contrôle des conteneurs. D'autres collaborent dans le cadre d'initiatives particulières avec d'autres partenaires tels que l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), l'Organisation mondiale des douanes et le Centre opérationnel d'analyse du renseignement maritime pour les stupéfiants (MAOC-N), aux niveaux régional et international, pour renforcer leurs mesures de détection et de répression visant à lutter contre le trafic et la criminalité organisée. Les participants sont invités à donner des exemples précis de stratégies et d'initiatives efficaces et à

indiquer les étapes nécessaires pour les mettre en place. Sont-elles efficaces? Quelles sont les recommandations à faire pour améliorer encore leur efficacité?

**b) Assurer le contrôle de l'usage nocif de stimulants de type amphétamine et de préparations pharmaceutiques**

Ce groupe de travail examinera les difficultés rencontrées pour s'attaquer à la production et au trafic de stimulants de type amphétamine en Afrique. Les participants seront invités à examiner les possibilités de renforcement et de structuration de la collaboration entre les organismes publics, les parties prenantes et la société civile pour répondre à la nouvelle menace que présentent les stimulants de type amphétamine pour les populations africaines. Ils voudront peut-être également saisir l'occasion que leur offre le groupe de travail pour résoudre les problèmes qui se posent en raison de la disponibilité et de la vente de produits pharmaceutiques illicites, des tendances nationales et régionales du trafic et de la consommation de préparations pharmaceutiques, et des modalités du détournement de ces préparations. Les participants examineront les stratégies adoptées par les États Membres de la région, l'efficacité des mesures de lutte nouvellement mises en place et les problèmes rencontrés pour prévenir le détournement de précurseurs et de préparations pharmaceutiques aux fins de la fabrication et l'usage illicites de drogues. Les délégués qui se préparent aux débats de ce groupe de travail sont invités à examiner les informations sur la localisation des sites de production, les groupes ou individus responsables des principales opérations de trafic et les mesures en place pour lutter contre le trafic de stimulants de type amphétamine. Ils devraient pouvoir présenter des études de cas caractéristiques et se référer aux mesures de contrôle des précurseurs mises en place dans leur pays, ainsi que fournir des informations sur les enquêtes menées à bien ou en cours, ainsi que les domaines dans lesquels l'assistance ou la coopération avec des homologues nationaux ou internationaux permettrait de désorganiser et d'empêcher efficacement la fabrication de stimulants de type amphétamine.

**c) Relever les défis que pose l'accès des usagers de drogues illicites aux services de prévention et de traitement du VIH**

Les comportements à risque chez les usagers de drogues par injection, tels que le partage d'aiguilles, de seringues et d'autre matériel infecté, constituent un mode important de transmission du VIH/sida et d'autres maladies hématogènes partout dans le monde. Dans l'exercice de leurs fonctions, les agents des services de détection et de répression des infractions en matière de drogues qui sont souvent en contact avec les toxicomanes risquent davantage d'être infectés par des maladies comme l'hépatite ou le VIH. Dans le même temps, ils peuvent contribuer à réduire les risques liés au VIH chez les usagers de drogues par injection en aidant les toxicomanes à accéder aux services de réduction des risques de VIH, tels que les programmes d'échange de seringues et d'aiguilles ou de traitement de la toxicomanie. Il est donc important que ces agents soient sensibilisés aux problèmes de santé qui y sont liés, tant dans leur intérêt que dans l'intérêt des usagers de drogues par injection, et qu'ils soient formés, entre autres, à l'utilisation de pratiques et de procédures sûres et adaptées lorsqu'ils sont en contact avec des toxicomanes susceptibles d'être séropositifs. Le groupe de travail vise à donner des informations sur les mesures à prendre pour favoriser l'utilisation de pratiques professionnelles sûres chez les personnes s'occupant de toxicomanes susceptibles

d'être séropositifs. Les participants sont encouragés à fournir des informations détaillées sur les stratégies et les initiatives nationales mises en œuvre par leurs services dans ce domaine.

**6. Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue**

Dans sa résolution 64/182, l'Assemblée générale, se félicitant des résultats du débat de haut niveau de la Commission des stupéfiants à sa cinquante-deuxième session, a adopté la Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue (A/64/92-E/2009/98, sect. II.A), tels qu'adoptés à l'issue du débat de haut niveau, et a demandé aux États de prendre les mesures nécessaires pour donner pleinement effet aux dispositions qui y étaient énoncées en vue d'en atteindre les buts et objectifs dans les délais prescrits. Au paragraphe 40 de la Déclaration politique, les États Membres ont décidé que la Commission des stupéfiants devrait, à sa cinquante-septième session, en 2014, mener un examen de haut niveau de l'application, par les États Membres, de la Déclaration politique et de son Plan d'action, recommandé que le Conseil économique et social consacre un débat de haut niveau à un thème lié au problème mondial de la drogue et recommandé aussi que l'Assemblée générale tienne une session extraordinaire sur la lutte contre le problème mondial de la drogue.

Dans sa résolution 67/193, intitulée "Coopération internationale face au problème mondial de la drogue", l'Assemblée générale a engagé les chefs des services nationaux chargés de la lutte contre le trafic des drogues, ainsi que la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient, à continuer de contribuer, dans le cadre de leurs réunions, au renforcement de la coopération régionale et internationale. Dans cette résolution, elle a également décidé de convoquer, au début de 2016, une session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue, à la suite de l'examen de haut niveau que la Commission aura organisé à sa cinquante-septième session, en mars 2014, et décidé en outre qu'à sa session extraordinaire, elle examinerait l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Déclaration politique et du Plan d'action et procéderait notamment à une évaluation des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la lutte contre le problème mondial de la drogue, dans le cadre des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et d'autres instruments pertinents des Nations Unies.

Dans sa résolution 56/10, intitulée "Outils visant à améliorer la collecte de données pour suivre et évaluer l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue", la Commission des stupéfiants a encouragé les États Membres à fournir aux réunions des organes subsidiaires, par l'intermédiaire du questionnaire destiné aux rapports annuels, des informations plus détaillées sur les progrès réalisés dans l'application du Plan d'action par les États Membres; encouragé les États Membres, en consultation avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, à consacrer au moins un des groupes de travail des réunions des organes subsidiaires de la Commission à la suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action, sur la base des rapports présentés par les

États à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime; et prié les réunions des organes subsidiaires de la Commission de formuler, à l'issue de leurs délibérations, des recommandations régionales visant à faire réellement progresser l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action.

Dans sa résolution 56/12, intitulée "Préparatifs de l'examen de haut niveau de l'application, par les États Membres, de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue", la Commission a invité les participants à l'examen de haut niveau à prendre en compte les travaux des réunions régionales des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, en particulier les initiatives propres à encourager la coopération en matière de détection et de répression du trafic de drogues.

À la vingt-troisième Réunion, les participants seront invités à examiner les difficultés que les États de la région ont à appliquer la Déclaration politique et le Plan d'action, les effets de ces difficultés sur la suite donnée à ces textes et la contribution que la Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, pourrait apporter à la Commission des stupéfiants à cet égard.

#### **7. Organisation de la vingt-quatrième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique**

La vingt-troisième Réunion examinera le projet d'ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, y compris les thèmes qu'elle souhaite traiter au sein de groupes de travail et les lieux possibles des futures réunions. Aux fins de la planification, et de manière à faciliter dans une large mesure la préparation et l'organisation de la vingt-quatrième Réunion, il serait souhaitable de fixer le lieu de cette dernière ainsi que les thèmes à étudier en groupes de travail lors de la vingt-troisième Réunion. Les participants sont priés de se préparer à proposer des thèmes pour les groupes de travail de la vingt-quatrième Réunion et à en débattre. Le Secrétariat fournira, sur demande, une copie de la lettre d'accord type stipulant les responsabilités de l'Organisation des Nations Unies et du pays hôte.

La vingt-troisième Réunion est également invitée à examiner toute autre question liée à l'organisation de leurs travaux en vue d'en améliorer la teneur et le suivi.

#### **Documentation**

Note du Secrétariat sur l'organisation de la vingt-quatrième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique (UNODC/HONLAF/23/4)

#### **8. Questions diverses**

Au titre de ce point, la Réunion pourrait aborder d'autres sujets importants, comme les questions urgentes qui ressortent des rapports des pays.

**9. Adoption du rapport**

Les participants adopteront le rapport sur les travaux de la vingt-troisième Réunion, qui comportera les conclusions et recommandations des groupes de travail, le dernier jour de la Réunion.

## Annexe

## Projet de programme de travail

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
Lundi 16 septembre 2013	8 h 30	Inscriptions
	10 heures	Ouverture de la vingt-troisième Réunion
		Point 1. Élection du Bureau
		Point 2. Adoption de l'ordre du jour
15 heures	Point 3. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues	
	Point 3. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues ( <i>suite</i> )	
	Point 4. Application des recommandations adoptées à la vingt et unième Réunion	
Mardi 17 septembre 2013	9 heures	Point 5. Groupes de travail
	14 heures	Point 5. Groupes de travail ( <i>suite</i> )
Mercredi 18 septembre 2013	9 heures	Point 5. Groupes de travail ( <i>suite</i> )
	14 heures	Point 5. Groupes de travail ( <i>suite</i> )
Jeudi 19 septembre 2013	9 heures	Point 5. Groupes de travail ( <i>suite</i> )
	14 heures	Point 5. Groupes de travail ( <i>suite</i> )
Vendredi 20 septembre 2013	10 heures	Point 6. Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue
		Point 7. Organisation de la vingt-quatrième Réunion
	15 heures	Point 8. Questions diverses Point 9. Adoption du rapport